

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.133

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 02 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 septembre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 septembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH  
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD-DUCHÉRON  
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Mme PELTIER

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

M. Daniel COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN  
DU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET  
D'ÉQUIPEMENT RURAL (SDEER)

RAPPORTEUR : MR CLECH

VOTE : 6 ABSTENTIONS  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

La Ville de Royan est membre du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) de la Charente-Maritime.

La commune, ayant une population supérieure à quinze mille habitants, doit être représentée, conformément aux statuts du Syndicat, par deux délégués titulaires, chacun étant adjoint de deux suppléants classés par ordre de priorité.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, conformément aux articles L. 5211-7 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à l'élection des nouveaux délégués.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### DÉSIGNE

- comme délégués de la Ville de Royan au sein du Comité du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime:

1<sup>er</sup> titulaire : Mme Marie-Noëlle PELTIER  
1<sup>er</sup> suppléant du 1<sup>er</sup> titulaire : M. Patrick MARENGO  
2<sup>ème</sup> suppléant du 1<sup>er</sup> titulaire : Mme Dominique BERGEROT

2<sup>ème</sup> titulaire : Mme Marie-José DAUZIDOU  
1<sup>er</sup> suppléant du 2<sup>ème</sup> titulaire : M. Didier BESSON  
2<sup>ème</sup> suppléant du 2<sup>ème</sup> titulaire : M. Jean-Paul CLECH

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 05 octobre 2017

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH